Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260902-20260989-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 27/08/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

N° d'ordre : 20260989

Objet : Projet de réaliser un plan guide : validation et demande de subvention

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du mercredi 2 septembre 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le deux septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à La Ferrière en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, Mme Gaëlle LE HELLOCO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, M. Patrice RAULT, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Nolwenn LE MÉE, M. Patrick RIVARD, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Gwendoline RIBEIRO pouvoir à Mme Delphine BEUREL
Mme Viviane DUROS pouvoir à Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :
Mme Vanessa GUYOT

M. le Maire expose à l'assemblée qu'après échange avec la DDTM, il semble opportun de réaliser une étude globale sur le devenir de la centralité et les enjeux de revitalisation du bourg. Cette reflexion permettra la réalisation d'un plan guide.

L'objectif est de définir une stratégie foncière et immobilière et plus particulierement sur 2 secteurs de la commune aujourd'hui composé de propriétés communales à l'état de friche (L'ancienne école Saint Jospeh et l'îlot central). Il convient de définir une fonctionnalité à ces espaces publics et d'étudier la faisabilité de projets d'aménagement à court et moyen terme. A l'issue de cette mission la commune disposera d'une vision stratégique prospective pour le devenir de son centre bourg à horizon 10/15 ans et sera en capacité d'engager des actions en faveur de la dynamisation de sa centralité.

Une telle étude demande des compétences pluridisciplinaires (Achitecte-urbanisme, programmiste et paysage-VRD) et se déroulera sur plusieurs mois (9 à 12 mois).

Le montant de la prestation pourrait approcher la somme significative de 60 000€. C'est pourquoi il conviendrait de déposer une demande de subvention au titre du fonds vert ingénierie qui pourrait financer jusqu'à 80% du montant global de l'étude soit 48 000€.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260902-20260989-DE

Après avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité ce projet d'étude pour la réalisation d'un plan guide et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds vert ingénierie.

Présents : 27 Pouvoir : 2 Total : 29

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**Mme Vanessa GUYOT**